



Modifier convention divorce

Par **lusyl**, le **05/01/2017 à 10:22**

Bonjour, Suite à de nombreux abus de mon ex, j'ai souhaité recadrer ma convention de divorce faite à l'amiable. En effet cette convention ne spécifiait pas grand chose mis à part le principe d'une garde alternée et la convention telle qu'elle est actuellement ne sert donc pas à trancher. Mon ex s'est présenté devant le JAF avec des demandes à l'exact opposé des miennes illustrant du coup les difficultés que nous rencontrons. Mais le JAF n'a rien voulu trancher. Nous avons eu droit à une leçon de morale et une décision complètement inutile qui ne fait en rien avancer les choses: elle valide un seul truc sur lequel on est d'accord et pour le reste: allez voir un médiateur! Je suis donc extrêmement déçue. Je considère que le JAF n'a pas fait son travail et n'a même pas lu le dossier car certaines demandes de mon ex sont abusives et contre le principe même d'une garde alternée! La médiation ne servira à rien car il va se montrer charmant et collaboratif mais quand il s'agit de le faire inscrire sur une convention de divorce officiel là il ne voudra jamais. "On s'arrange entre nous" c'est ce qu'il veut et en fait il continue d'abuser. Je suis épuisée... me conseillez-vous de faire appel? Je crains de dépenser des sous pour une nouvelle déception :(Merci de vos conseils